



Trions d'accord,
mais **réduisons**
encore !

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés 2017 - 2023

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. »

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE **& OBJECTIFS VISES**



Glossaire

4CB	Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie
CARCT	Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
CCES	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
CCOC	Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon
CCRCT	Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry
CCT	Communauté de Communes du Tardenois
CS	Collecte sélective
DEA	Déchets d'Eléments d'Ameublement
DEEE	Déchets d'Equipement Electrique et Electronique
DMA	Déchets ménagers et assimilés
OMA	Ordures ménagères et assimilées
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PAP	Porte à porte
PAV	Point d'apport volontaire
PLP	Programme Local de Prévention



Sommaire

INTRODUCTION.....	5
-------------------	---

PARTIE 1. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE 7

1. PRESENTATION	7
2. LE SERVICE AUX USAGERS	8
2.1. LA COLLECTE	8
2.2. LE TRAITEMENT	10
2.3. LES MODES DE FINANCEMENT	12
3. LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE	12
3.1. DONNEES DEMOGRAPHIQUES	13
3.2. DONNEES « HABITAT ».....	14
3.3. DONNEES « EMPLOI-ECONOMIE ».....	15
4. LE GISEMENT DES DECHETS MENAGERS DE L'AGGLOMERATION	15
4.1. LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES.....	16
4.2. LE VERRE	17
4.3. LES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES (OMA)	18
4.4. LES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE	18
4.5. LES AUTRES DECHETS	19
4.6. LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)	23
5. LES ACTIONS DE PREVENTION DEJA ENGAGEES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION.....	23
5.1. LES ACTIONS DE PREVENTION PORTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CHATEAU-THIERRY	24
5.2. LES ACTIONS DE PREVENTION PORTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OURCQ ET DU CLIGNON ..	25
5.3. LES ACTIONS DE PREVENTION PORTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CONDE EN BRIE	25
5.4. LES ACTIONS DE PREVENTION PORTEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TARDENOIS	26
6. IDENTIFICATION DES ACTEURS POTENTIELS.....	27
6.1. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS.....	27
6.2. LES GROS PRODUCTEURS DE BIODECHETS	28
6.3. LES ASSOCIATIONS ŒUVRANT POUR LA PREVENTION ET LA REDUCTION DES DECHETS	28
6.4. LES ACTEURS DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE	29
6.5. LES BAILLEURS SOCIAUX.....	29

PARTIE 2 : LES OBJECTIFS DE L'AGGLOMERATION 31

1. LA REDUCTION DES DECHETS : OBJECTIFS 2020 ET 2023	31
2. TABLEAU DETAILLE DES POTENTIELS D'EVITEMENT	33
3. L'IDENTIFICATION DES GISEMENTS D'EVITEMENT PRIORITAIRES	34
1.1. LES ORDURES MENAGERES ASSIMILEES (OMA) : QUELS GISEMENTS D'EVITEMENT ?	34
1.2. LES DECHETERIES : QUELS GISEMENTS D'EVITEMENT ?	36

Introduction

La production de déchets ménagers reflète l'évolution de nos modes de vie ; nos habitudes de production et de consommation actuelles se heurtant à différentes tensions environnementales, économiques et sociales. Aussi, aujourd'hui un habitant de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry produit en moyenne 600 kilos de déchets par an.

Face à ce constat, il est nécessaire de mener une politique de prévention des déchets. Oui, mais *qu'est-ce que cela signifie ?*

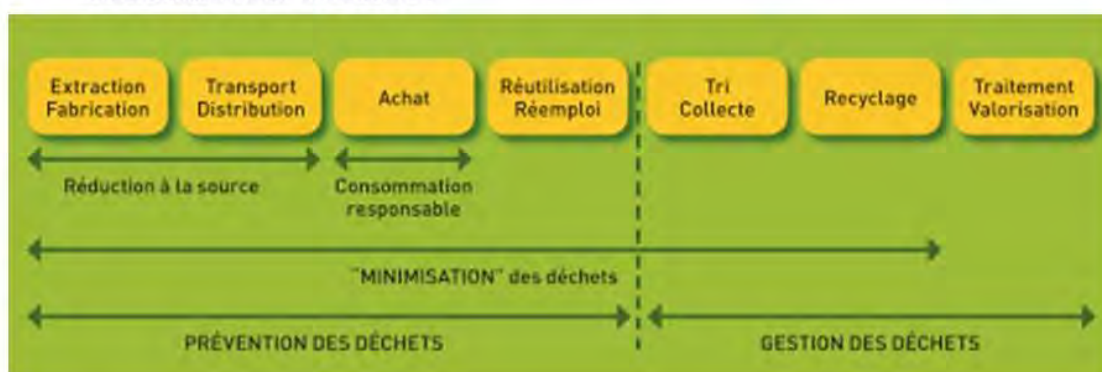
LA PREVENTION DES DECHETS PEUT ETRE DEFINIE COMME L'ENSEMBLE DES MESURES ET ACTIONS SITUEES EN AMONT DE LA COLLECTE DES DECHETS PAR LA COLLECTIVITE.

Ces actions visent à :

- Réduire les quantités de déchets produits,
- Et/ou réduire leur nocivité,
- Et/ou améliorer leur caractère valorisable dans une logique de préservation des ressources.

Illustration n°1 : Définition de la prévention des déchets

Ensemble des actions situées **avant l'abandon ou la prise en charge** par la collectivité qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou les interventions qui contribuent à réduire leur nocivité.



Source : ADEME

D'un point de vue **environnemental**, réduire les déchets permet de limiter l'utilisation de matières premières et de limiter les pollutions liées à la collecte et au traitement des déchets.

D'un point de vue **économique**, réduire les déchets permet d'éviter les coûts de gestion des déchets. C'est aussi le moyen de soutenir l'activité locale et les savoirs faire artisanaux par le développement du marché de la réparation et du réemploi, par exemple. De plus, les modes de consommation alternatifs proposés sont souvent moins coûteux pour les ménages.

D'un point de vue **social**, réduire les déchets permet de responsabiliser les usagers quant à leurs choix de consommation et de promouvoir l'exemplarité des structures. De plus, inciter au réemploi permet le développement de l'économie sociale et solidaire, via la création d'emplois accessibles à tous.

Les grandes dates de la prévention des déchets

1992 – Loi du 13 juillet sur les déchets : introduction du principe de prévention

2004 – 1^{er} plan national de prévention de la production de déchets (2004-2013)

2006 – Plan national de soutien au compostage domestique

2008 – Directive cadre européenne sur les déchets (n°2008/98/CE) : priorité donnée à la prévention dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets

2009 – Loi du 3 août, dite Grenelle de l'environnement I

2010 – Loi du 12 juillet, dite Grenelle de l'environnement II : réduction de 7% des ordures ménagères et assimilés par habitant sur 5 ans

2013 – Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire : diminution de 50% du gaspillage alimentaire d'ici 2025

2014 - Loi du 17 mars relative à la consommation (affichage de la durée de disponibilités des pièces détachées, allongement de la durée de garantie légale de conformité)

2014 – Programme national de prévention des déchets (2014-2020) : objectif global de réduction de 7% des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020 par rapport à 2010, stabilisation des déchets d'activités économiques et du bâtiment et travaux publics au cours de cette période

2015 – Loi du 7 août relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) : transfert des compétences de planification « déchets » des départements aux régions avec mise en place d'un plan régional unique de gestion et de prévention de tous les types de déchets

2015 – Loi du 17 août relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) : objectif de réduction de 30% des déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020, promotion de l'économie circulaire, objectif de réduction des quantités de déchets des activités économiques (y compris BTP) et révision de l'objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés par habitant à 10% à l'horizon 2020

2016 – Loi du 11 février sur le gaspillage alimentaire définissant notamment l'ordre de priorité des actions à mener en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire

Le décret du 10 juin 2015 cadre les politiques de prévention des déchets, animées par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi, présentée en annexe 1. Cette commission doit élaborer un programme local de prévention des déchets qui présente :

- Un diagnostic du territoire, permettant de faire état de l'existant
- Des objectifs de réduction des déchets, conformément à la législation
- Un plan d'actions, qui devra être mis en œuvre pour atteindre les objectifs

Partie 1. Le diagnostic du territoire

1. Présentation

La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) a été créée au 1^{er} janvier 2017, à l'issue de la fusion des Communautés de Communes du Canton de Condé en Brie (4CB), du Tardenois (CCT), de la Région de Château-Thierry (CCRCT) et de 21 communes de l'Ourcq et du Clignon (CCOC).

Illustration n°2 : Carte de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry

**Adresse :**Communauté d'Agglomération de la Région
de Château-Thierry

9 rue Vallée - 02400 Château-Thierry
Tél. 03 23 69 75 41 - Fax. 03 23 69 75 42
Courriel : contact@carct.fr
Site web: www.carct.fr

Population (2017) :

53 720 habitants

Superficie :

880 km²

Densité :

60 hat/km²



2. Le service aux usagers

2.1. La collecte

Dans l'attente d'une harmonisation du service, les modes de collecte diffèrent d'un ancien territoire à l'autre et correspondent aux contrats initiés par les anciennes collectivités.

	Ex CCT	Ex CCOC	Ex 4CB	Ex CCRCT
OMR	Collecte en PAP en sac	Collecte en PAP en bac (sauf Neuilly Saint Front)	Collecte en PAP en bac pucé	Collecte en PAP en bac pucé Déploiement collecte en PAV pour les collectifs
CS	Collecte en PAP en bac	Collecte en PAP en bac	Collecte en PAP en sac	Collecte en PAP en bac Déploiement collecte en PAV pour les collectifs
Verres	Collecte en PAV	Collecte en PAP en bac	Collecte en PAV	Collecte en PAV
Encombrants	/	Collecte en PAP jusqu'à fin 2014	/	Collecte en PAP jusqu'à fin 2015 (1 commune)
Déchets verts	/	/	/	Collecte en PAP jusqu'à fin 2015 (24 communes)
Cartons	/	/	/	Collecte en PAP pour les commerçants des zones agglomérées

Les déchets occasionnels sont collectés dans les quatre déchèteries du territoire qui proposent les filières suivantes (2018) :

Par déchèteries	Site de Château-Thierry	Site de Condé-en-Brie	Site de Neuilly-Saint-Front	Site de Villers-sur-Fère
Filières collectées				
Encombrants	●	●	●	●
Gravats	●	●	●	●
Déchets verts	●	●	●	●
Cartons	●	●	●	●
Bois	●	●	●	●
Ferrailles	●	●	●	●
Déchets Diffus Spécifiques (produits ménagers chimiques)	●	●	●	●
Piles	●	●	●	●
Ampoules «basses conso» et néons	●	●	●	●
Huiles de vidange	●	●	●	●
Équipements Électriques et Électroniques	●	●	●	●
Batteries	●	●	●	●
Réemploi (meubles, bibelots, jouets, ...)			●	●
Déchets de meubles		●	●	●
Huiles Alimentaires Usagées	●	●	●	●
Cartouches d'encre et toners	●		●	●
Radiographies	●		●	
Pneumatiques de vélos				●
Pneumatiques de véhicules légers	●		●	
Films plastiques	●	●	●	●
Plastiques durs	●		●	
Papiers	●	●		●
Capsules de café type Nespresso			●	●
Bouchons de liège			●	
Stylos			●	
Extincteurs	●			

L'accès à certaines déchèteries n'est pas réservé uniquement aux habitants du territoire. Afin de comptabiliser uniquement les apports des résidents du territoire (qui bénéficient de la politique de réduction des déchets), la règle de calcul appliquée est précisée ci-après :

- La déchèterie de Neuilly-Saint-Front est ouverte aux communes de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château et aux 12 communes issues de la dissolution de la



Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon qui ont rejoint la Communauté de Communes Retz en Valois.

Règle de calcul : tonnes collectées X part des visites des usagers de l'Agglomération

- La déchèterie de Trélou-sur-Marne est ouverte aux communes de la Communauté de Communes des Coteaux de la Marne.

Règle de calcul entre 2010 et 2016 : tonnes collectées X part des visites des usagers de l'Agglomération

Au 1^{er} janvier 2017, la gestion de la déchèterie de Trélou-sur-Marne a été transférée à la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne. Seuls les habitants de Barzy-sur-Marne, Chartèves, Courtemont-Varennnes, Jaulgonne, Passy-sur-Marne, Reuilly-Sauvigny et Trélou-sur-Marne ont toujours accès à cette déchèterie.

Règle de calcul, sous réserve de la transmission des données : tonnes collectées X part des visites des usagers de l'Agglomération

- Au 1^{er} janvier 2016, la déchèterie d'Artonges a fermé.
- Au 1^{er} juillet 2017, les habitants de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château ont accès à la déchèterie de Villers sur Fère.

Règle de calcul : tonnes collectées X part des visites des usagers de l'Agglomération

2.2. Le traitement

Le traitement des déchets a été transféré à Valor'Aisne, syndicat départemental de traitement des déchets de l'Aisne. Initialement, seules les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables étaient traités par Valor'Aisne. Au 1^{er} janvier 2017, la compétence a été étendue aux déchets issus des déchèteries.

Pour cela le syndicat dispose des installations suivantes :

- L'Eco-centre la Tuilerie,

Installé en 2010 à Grisolles, ce centre d'enfouissement peut accueillir 80 000 tonnes de déchets par an. Actuellement, il accueille les ordures ménagères résiduelles et les encombrants du territoire.

Le site est également pourvu d'un quai de transfert des déchets recyclables, qui peut accueillir 10 000 tonnes de déchets par an.

La situation géographique du site facilite d'éventuelles visites pour les écoles ou la population, dans le cadre d'actions de sensibilisation.

Illustration n°3 : Centre d'enfouissement – Valor'Aisne



- Le centre de tri de Villeeneuve-Saint-Germain

Créé en 2003, la chaîne de tri a vu passer tous les déchets recyclables collectés sur le territoire, jusqu'à septembre 2015. Rénovée en 2007, elle peut accueillir 10 000 tonnes de déchets par an.

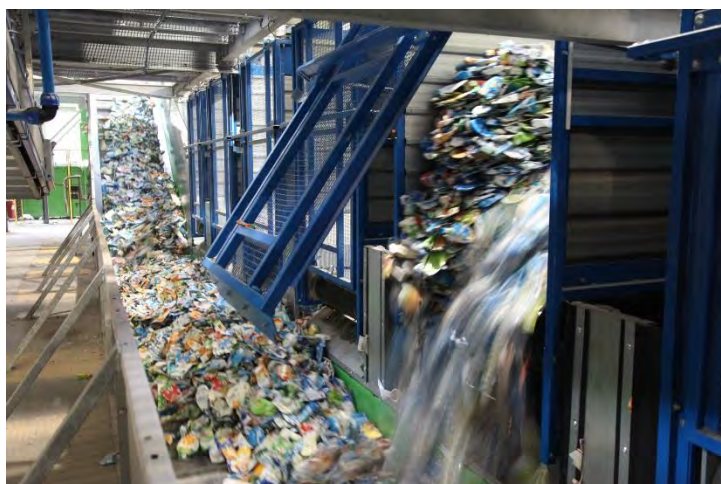
Les déchets y sont séparés par matériaux et mis en balle en vue d'être recyclés.

Illustration n°4 : Centre de tri de Villeneuve Saint Germain – Valor'Aisne



- Le centre de tri d'Urvillers

Créé en 2015, ce nouveau centre de tri est plus performant et peut accueillir 28 000 tonnes de déchets par an. Aussi, la plupart des déchets recyclables du département, dont ceux de la CARCT y sont triés depuis septembre 2015.



La mise en place du module permettant de séparer les plastiques souples est à l'étude. Cela rendrait possible l'extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques afin d'améliorer le taux de valorisation des déchets.

2.3. Les modes de financement

Pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, il existe plusieurs modes de financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

La majorité des usagers du territoire contribue au financement du service par le biais de la TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, basée sur le foncier bâti.

La Communauté de Communes de Condé-en-Brie a mis en place la redevance incitative au 1^{er} janvier 2016, sur la base d'un forfait pour 26 levées et d'une majoration pour les levées supplémentaires.

En parallèle de la participation financière des usagers, le service bénéficie de soutiens de la part des éco-organismes et de recettes de vente de matériaux. Ces montants sont souvent en lien direct avec les quantités de déchets collectées, ce qui crée une contradiction avec les discours de la prévention : « Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! ».

3. Les caractéristiques du territoire

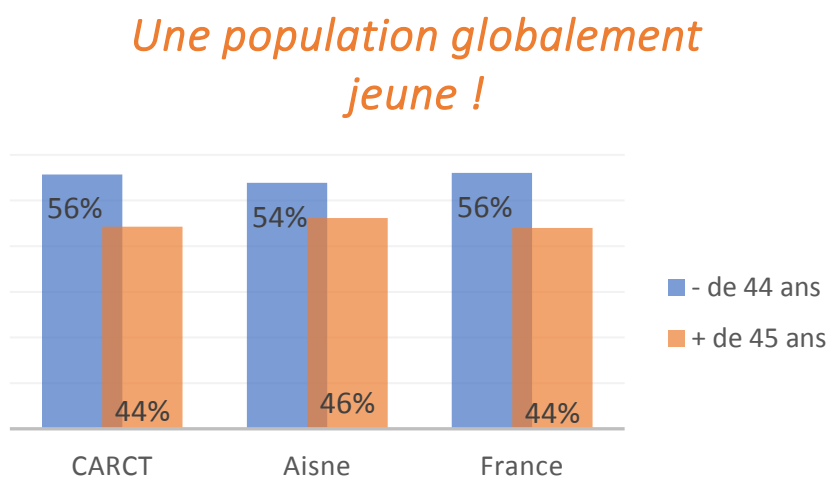
Les données recueillies permettent de connaître les principales caractéristiques du territoire et aident à l'arbitrage entre différentes actions, avec l'objectif d'une cohérence entre les actions retenues et les particularités territoriales.

3.1. Données démographiques

La population globale de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry s'élève à 53 720 habitants. La progression démographique sur les cinq dernières années environne les 0,68%. Ce taux est satisfaisant par rapport à celui du département de l'Aisne pour lequel on constate une diminution démographique de l'ordre de 0.24% sur la même période.

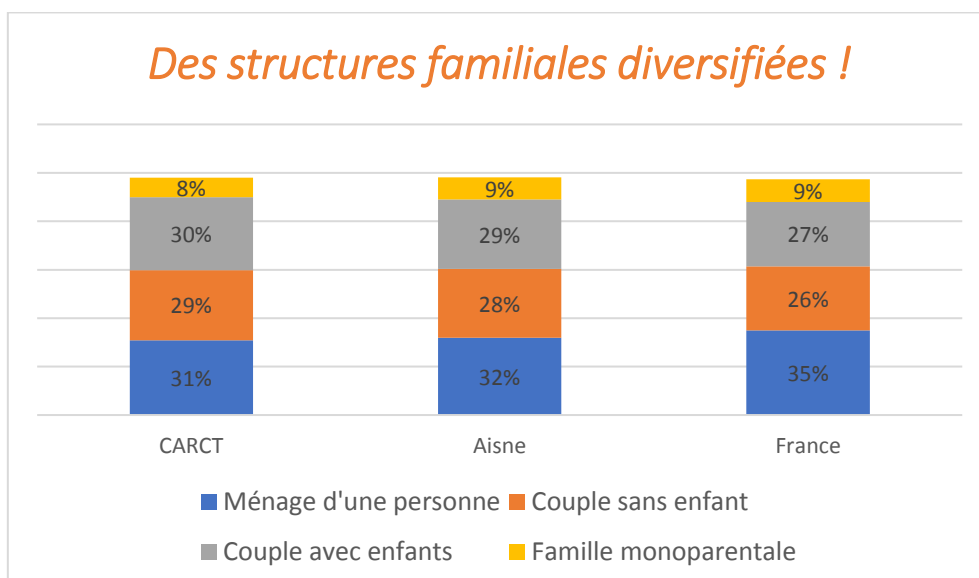
De plus, comme l'indique le graphique ci-dessous, la population du territoire est globalement jeune.

Illustration n°6 : Population par tranche d'âge, INSEE RP 2013.



Plus précisément, les ménages avec enfants représentent 38% de la population. Les enfants âgés de 0 à 14 ans, eux, représentent 19% de la population.

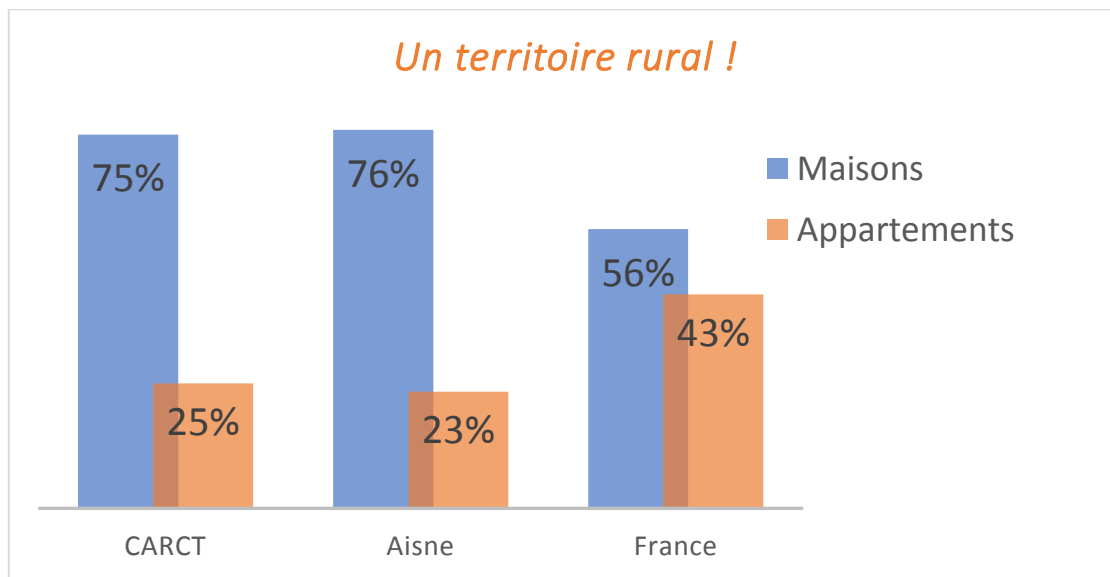
Illustration n°7 : Composition des ménages, INSEE RP 2013.



3.2. Données « Habitat »

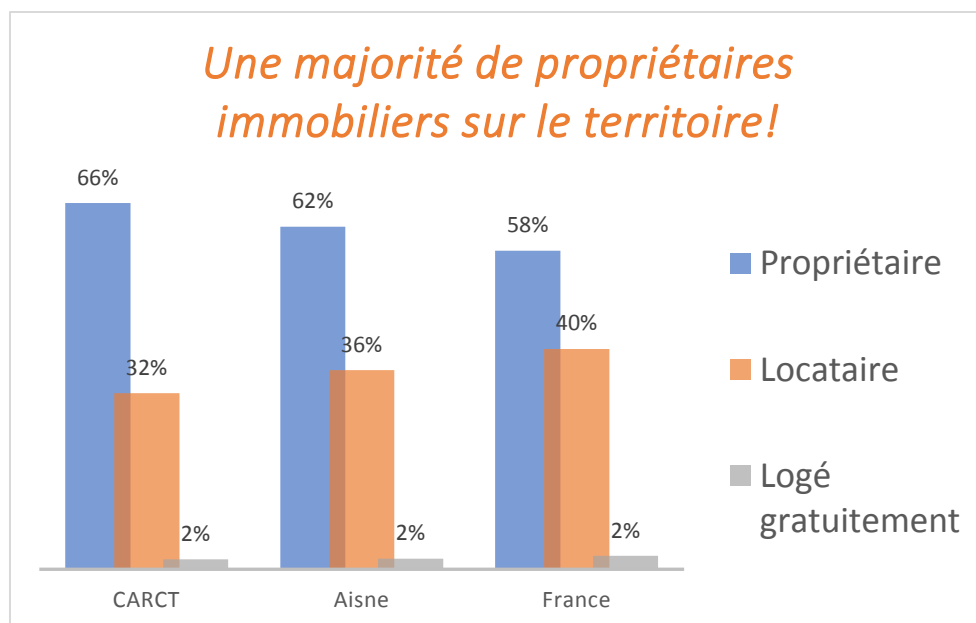
La Communauté d'Agglomération présente un profil global rural, à l'habitat dispersé et essentiellement pavillonnaire, comme le montre le graphique ci-dessous. Les appartements (dont habitat collectif) sont concentrés sur les villes de Château-Thierry avec 62,9% d'appartements, Fère en Tardenois (36,4%), Condé-en-Brie (18,6%) et Neuilly-Saint-Front (18,4%).

Illustration n°8 : Catégorie des logements, INSEE RP 2013.



La majorité des habitants sont propriétaires de leur logement, comme présenté ci-dessous, ce qui suppose une faible migration. En effet, un peu plus de la moitié des ménages a une ancienneté d'emménagement dans le logement d'au moins 10 ans.

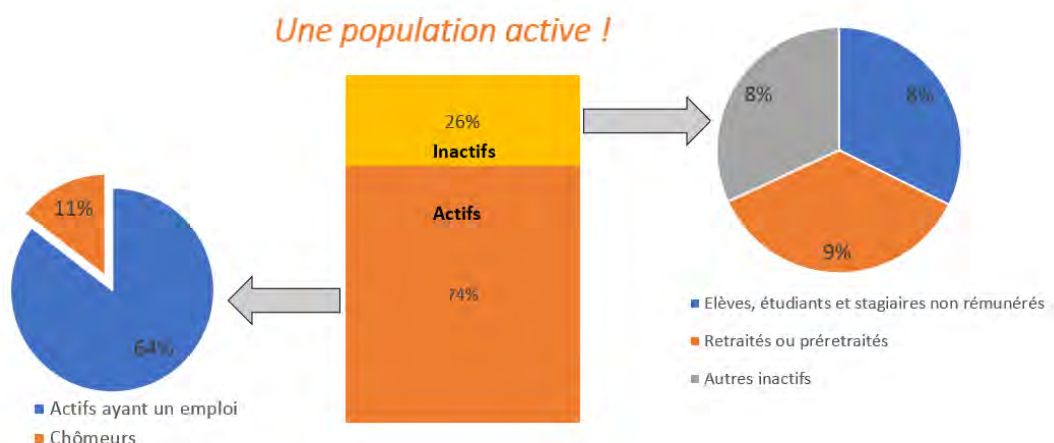
Illustration n°9 : Statut d'occupation des résidences principales, INSEE RP 2013.



3.3. Données « Emploi-économie »

Sur le territoire de la CARCT, plus des deux tiers de la population est active, dont 10,8% de chômeurs, soit 1,3 points de moins que pour le département de l'Aisne.

Illustration n°10 : Population par type d'activité, INSEE RP 2013.



62% des actifs ayant un emploi sont ouvriers ou employés. Le secteur qui emploie le plus est celui du commerce, du transport et des services (26%). Viennent ensuite l'administration publique qui comprend l'enseignement, la santé, l'action sociale (22%), puis le secteur de l'industrie (12%). Finalement, malgré le trait rural du territoire, le secteur de l'agriculture ne pèse que 5%¹ sur le territoire communautaire.

4. Le gisement des déchets ménagers de l'Agglomération

L'année 2017 est l'année de référence du programme. C'est donc l'année de base de calcul des objectifs à atteindre en fin de programme. Cependant, la loi impose une réduction des déchets de 10% en kg/hab en 2020 par rapport à 2010. L'étude du gisement débutera donc en 2010.

OMR, OMA, DMA... on récapitule !

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont les déchets non recyclables, collectés le plus souvent en porte à porte en sac noir ou en bac à couvercle foncé.

Les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) comprennent les OMR, les emballages recyclables, dont le verre, collectés le plus souvent en porte à porte, en sac ou bac.

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) comprennent tous les déchets ménagers collectés sur le territoire, soient les déchets



¹ Emploi selon le secteur d'activité, INSEE RP 2013.

résiduels, les déchets recyclables et les déchets apportés en déchèterie par les usagers.

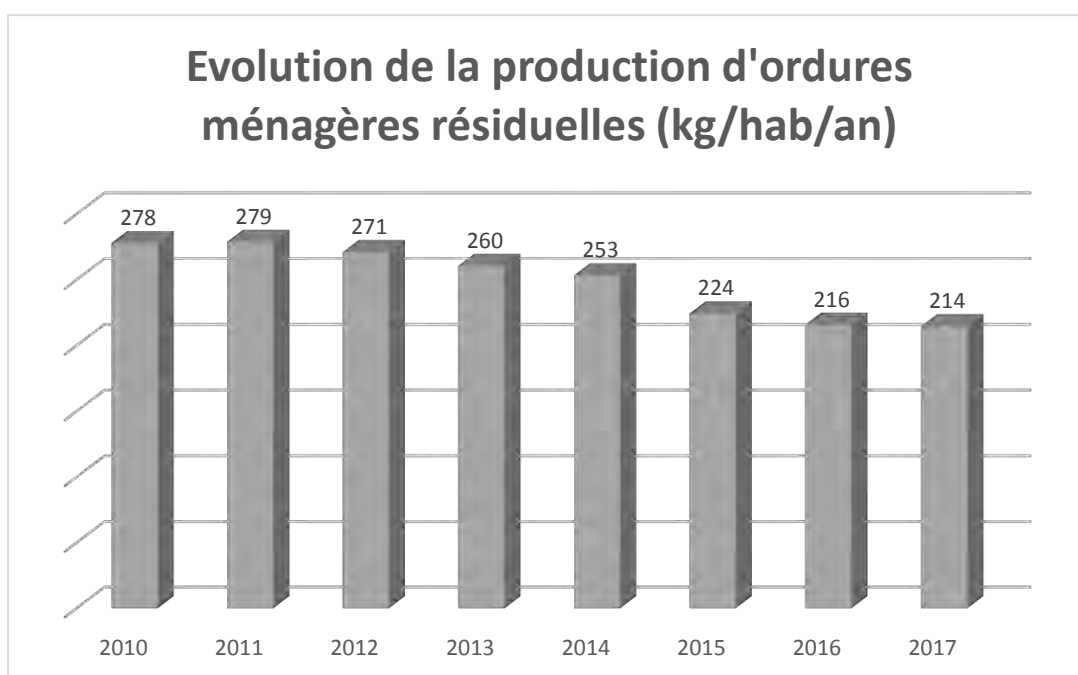
4.1. Les ordures ménagères résiduelles

L'évolution des tonnages présentés ci-dessous montre une tendance à la baisse sur les 6 dernières années, largement accentuée en 2015. En effet, les quantités collectées ont diminué de 23% entre 2010 et 2017.

La tendance est la même pour tous les territoires issus de la fusion, avec une plus forte baisse sur le Canton de Condé-en-Brie et la Région de Château-Thierry, les deux secteurs concernés respectivement par la redevance incitative et le passage envisagé à une tarification incitative.

Les actions menées dans le cadre du programme de prévention doivent permettre de maintenir cette évolution, et même de la poursuivre.

Illustration n°11 : Production d'ordures ménagères résiduelles



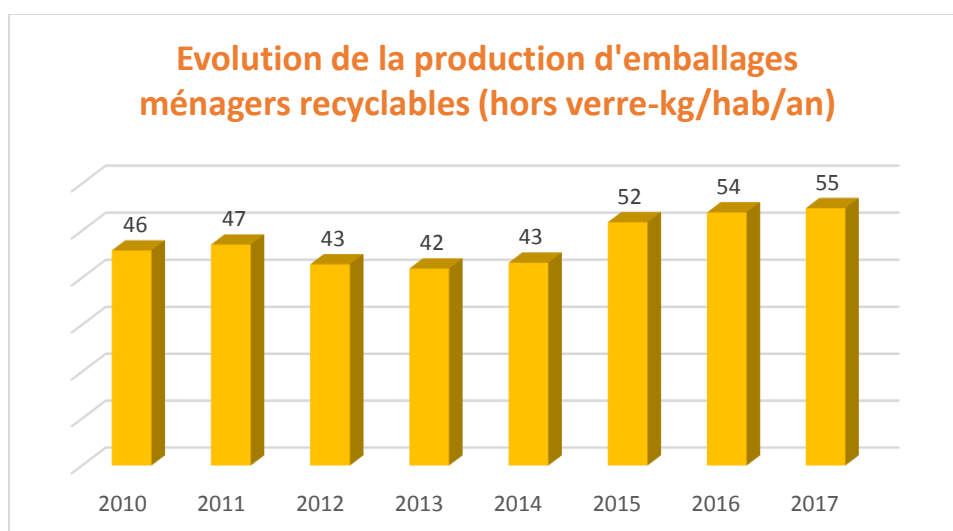
Les emballages ménagers recyclables hors verre

Les chiffres présentés ci-dessous correspondent aux déchets d'emballages ménagers collectés en porte à porte. Par définition, ils intègrent les refus de tri.

Les déchets recyclables déposés dans le bac à couvercle jaune ou le sac jaune comprennent :

- Les bouteilles et flacons plastique
- Les emballages cartonnés
- Les briques alimentaires
- Les emballages métalliques
- Les papiers, journaux, magazines et prospectus

Illustration n° 12 : Production d’emballages ménagers recyclables



La forte progression du geste de tri sur les trois dernières années s’explique, selon les secteurs, par les actions de communication menées régulièrement, la mise en place de la tarification incitative, la modernisation des équipements de collecte ou encore les actions de sensibilisation menées auprès des scolaires et autres publics. Le flux a augmenté de 20% entre 2010 et 2017.

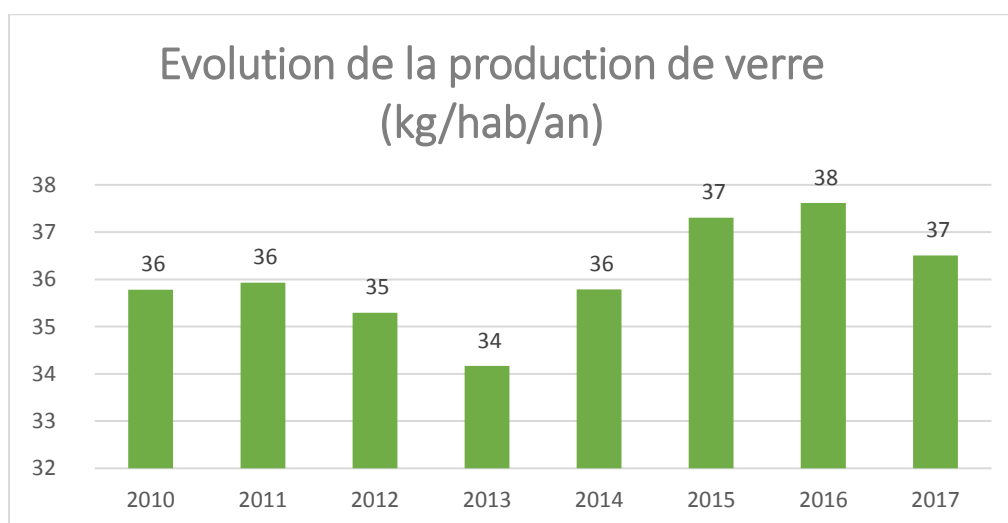
Au vu des résultats des caractérisations effectuées en 2017, la qualité du tri doit être améliorée. La quantité de refus de tri est de 10 kg/hab en 2017, soit une hausse de 18% par rapport à l’année précédente.

Le maintien de cette performance passe par des actions de communication et de sensibilisation continues. Ces actions s’inscrivent en parallèle du programme de prévention.

4.2. Le verre

Comme le montre le graphique ci-dessous, la production de verre a augmenté de 2% entre 2010 et 2017. On peut donc considérer que le geste de recyclage du verre est acquis.

Illustration n° 13 : Production d’emballages en verre

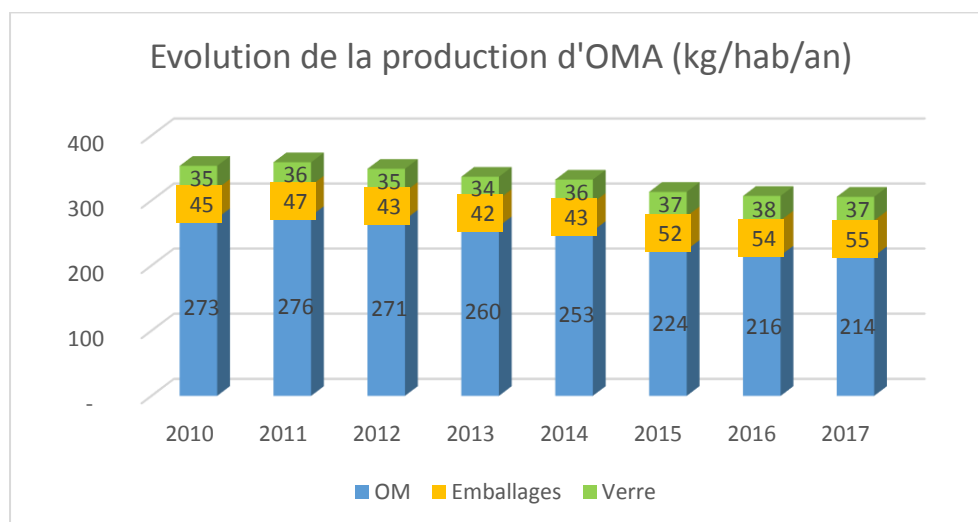


4.3. Les ordures ménagères et assimilées (OMA)

Comme présenté ci-dessous, le bilan est doublement positif : en termes de tri, nous l'avons vu, mais aussi en termes de réduction des déchets. En effet, la quantité d'OMA a diminué de 15 % entre 2010 et 2017.

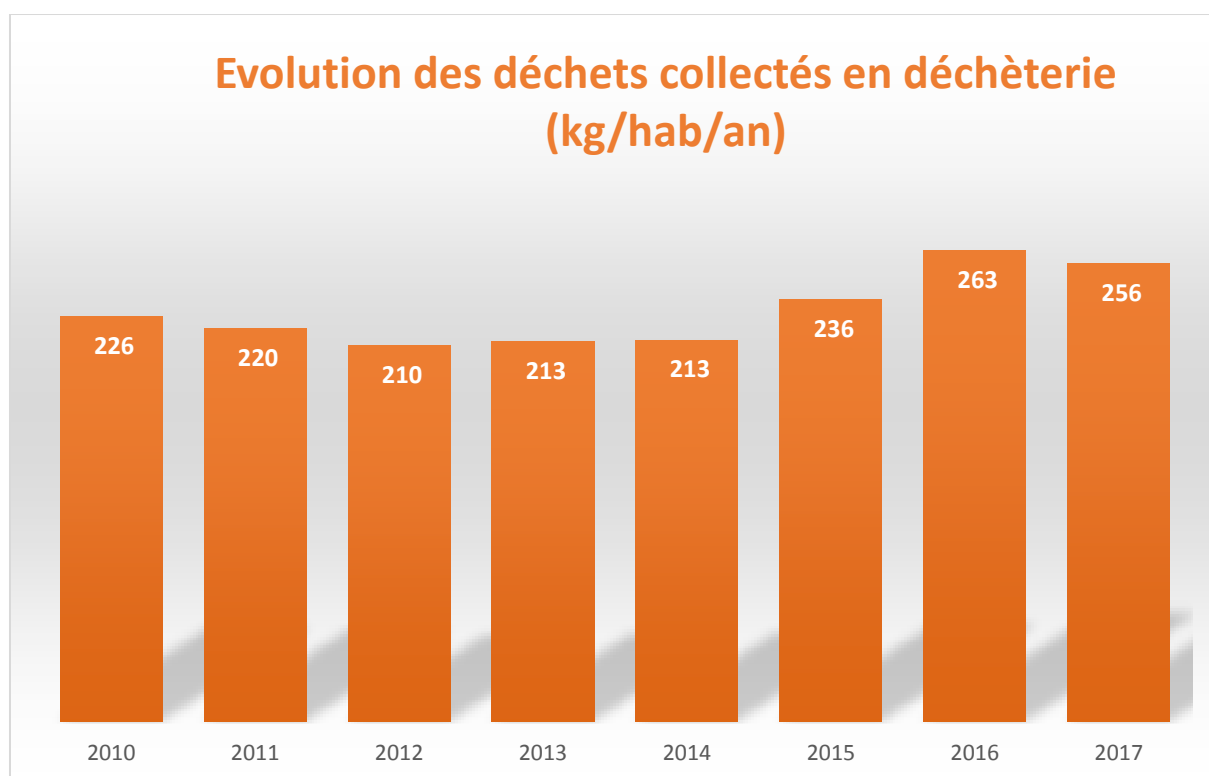
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
OMR	14 547	14 728	14 417	13 875	13 488	11 934	11 481	11 520
Emballages	2 399	2 486	2 281	2 235	2 302	2 756	2 872	2 943
Verre	1 874	1 899	1 879	1 820	1 907	1 986	2 003	1 961
TOTAL OMA (tonnes)	18 819	19 114	18 577	17 930	17 696	16 676	16 354	16 424
OMA (kg/an/an)	359	362	349	337	332	313	307	306

Illustration n° 14 : Production d'ordures ménagères et assimilés



4.4. Les déchets collectés en déchèterie

Entre 2016 et 2017, on constate une baisse des tonnages de 2.5%, ce qui est positif en termes de prévention des déchets. En observant les quantités collectées sur le plus long terme, on constate tout de même une hausse depuis 2014 (hausse de 20% sur les quatre dernières années).



A noter que la déchèterie de Château-Thierry a accueilli 63.5% des tonnages en 2017.

4.5. Les autres déchets

Pour rappel, les déchets ménagers et assimilés (DMA) englobent tous les déchets pris en charge par la collectivité. Ainsi, s'ajoutent aux OMR et aux déchets issus des déchèteries, les flux suivants :

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), collectés en pharmacie

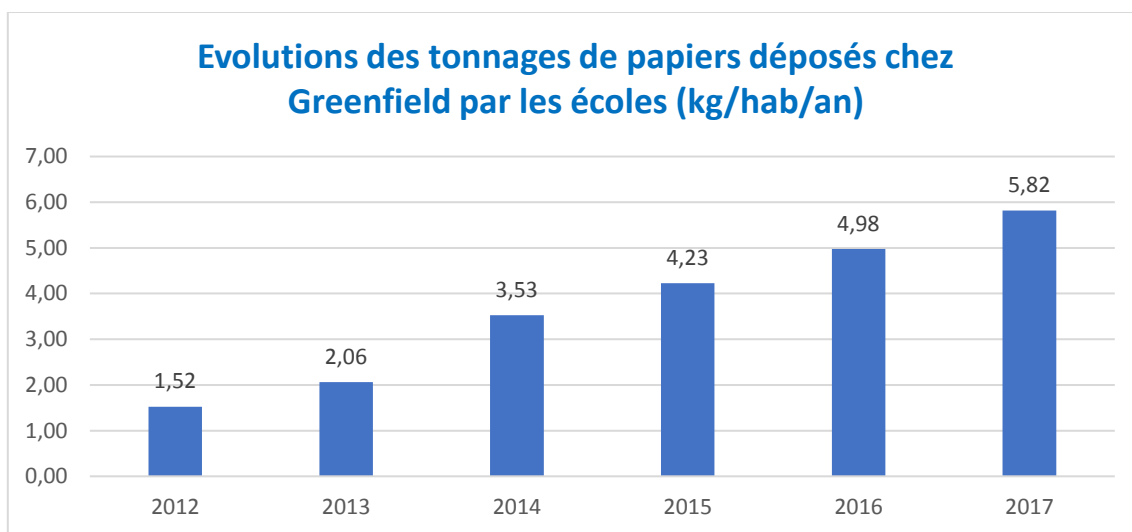
Afin d'apporter une solution aux habitants en auto-traitement soucieux d'éliminer leurs seringues usagées dans de bonnes conditions, la Communauté d'Agglomération est partenaire des pharmacies du territoire. Les déchets y sont collectés dans la célèbre boîte jaune pour être pris en charge par l'éco organisme DASTRI ou dans le cadre de contrats avec des prestataires privés.

En 2017, 313 kilos de DASRI ont été collectés en pharmacie et traités par les prestataires privés. Ne sont pas comptabilisées ici les quantités reprises par l'éco-organisme.

Les déchets papiers collectés par les écoles volontaires et apportés chez Greenfield

Les tonnages de papiers collectés à travers les écoles ne sont pas disponibles pour les années 2010 et 2011. Entre 2012 et 2017, les quantités suivantes ont été collectées. Ces papiers sont directement apportés par les parents d'élève chez Greenfield pour recyclage. L'Agglomération bénéficie tout de même des soutiens de la part de Citéo. Ces quantités de déchets ne sont pas intégrées aux déchets ménagers et assimilés puisque non pris en charge par la collectivité.

Illustration n° 16 : Production des papiers des écoles

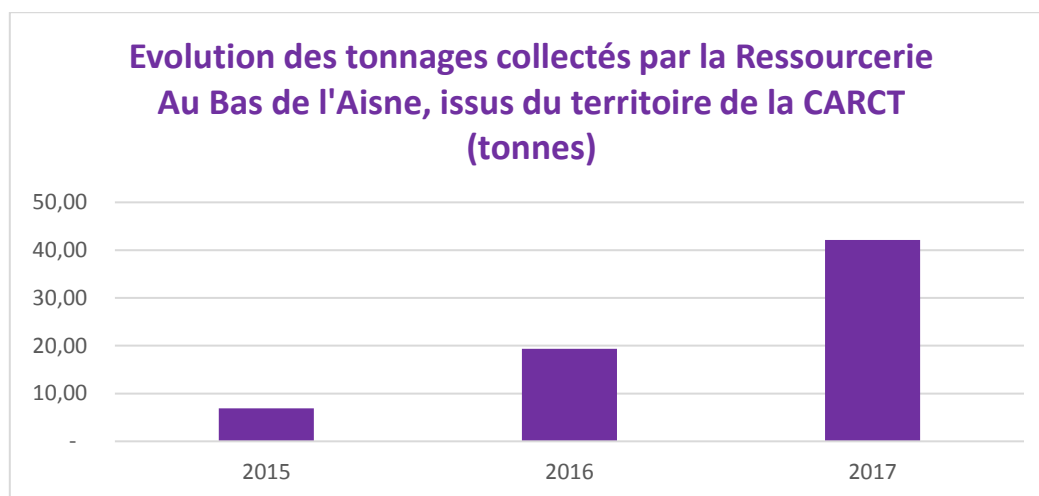


Les déchets collectés pour le réemploi

Depuis juillet 2015, la Ressourcerie Au Bas de l'Aisne a ouvert une boutique à Brasles, au sein de laquelle elle met en vente les objets et meubles réutilisables collectés en apport volontaire ou à domicile.

En 2017, 42 tonnes de déchets ont été collectées par la Ressourcerie et ont ainsi évité la déchèterie.

Illustration n° 17 : Production des déchets collectés par Au Bas de l'Aisne



Par ailleurs, Emmaüs, basé à Rozières-sur-Crise, passe régulièrement dans les déchèteries de Neuilly-Saint-Front et Villers-sur-Fère pour collecter les déchets réemployables, mis de côté par les gardiens. Cependant, la collectivité ne dispose d'aucune donnée sur la quantité de déchets détournés.

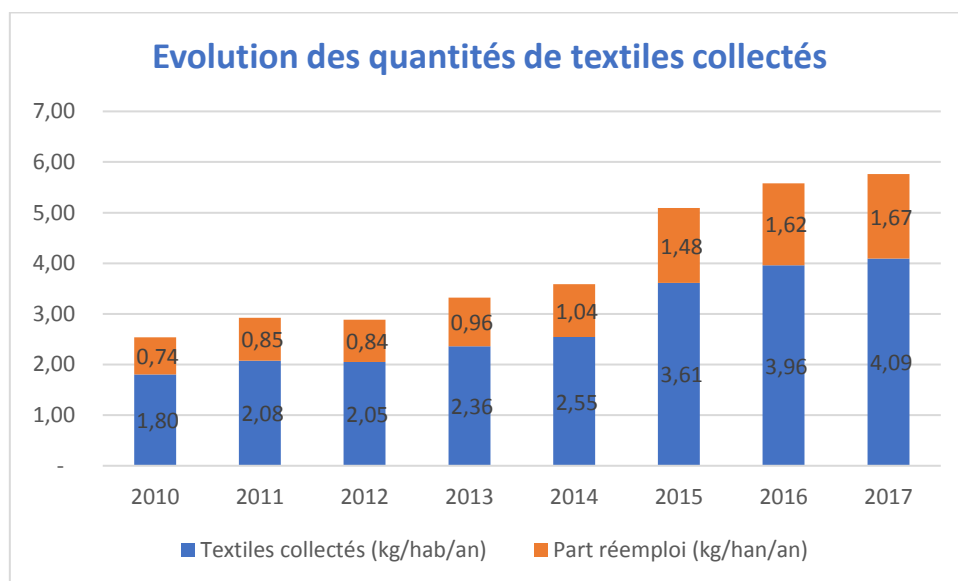
Enfin, par le biais d'une convention, le collège de Fère en Tardenois récupère quelques déchets issus de la déchèterie de Villers sur Fère, à destination des ateliers et cours de technologie. Là encore, aucune donnée quantitative n'est disponible.

A noter que les tonnages disponibles ne sont pas intégrés dans les DMA puisque les déchets sont réemployés et trouvent ainsi une nouvelle vie.

Les textiles

Les quantités de textiles collectées sont en nette progression depuis 2010 et cela s'explique notamment par la politique de renforcement du maillage de bornes de collecte. Actuellement, ce sont 86 bornes qui sont installées sur le territoire. Certaines communes non équipées aujourd'hui pourraient l'être afin d'inciter les usagers à séparer leurs textiles des ordures ménagères. Rappelons qu'en moyenne, 71% de ces textiles sont directement réemployés : 6% au travers des boutiques du Relais, 55% revendus à l'export et 10% sont redécoupés pour devenir chiffons. Selon le même raisonnement que ci-dessus, cette part des textiles n'est pas intégrée aux DMA.

Illustration n° 18 : Production des textiles



Les déchets issus du marché hebdomadaire et du centre technique municipal de Château-Thierry, collectés en bennes dans le cadre du contrat d'exploitation des déchèteries.

Depuis 2010, le tri des déchets a été accentué au centre technique municipal de Château-Thierry, afin de valoriser au mieux les déchets.

Tonnages	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Centre Technique Municipal (CTM)								
Végétaux	347	393	350	413	290	130	239	183
Gravats	0	203	317	229	167	199	111	107
Bois	0	0	0	33	26	17	16	23
Métaux	0	0	0	7	3	0	0	0
Encombrants	782	534	459	280	353	353	444	472
DEEE	0	0	1	3	4	4	4	5
Total CTM	1 129	1 130	1 127	965	844	704	814	791
Marché hebdomadaire								
Encombrants	27	39	37	31	18	27	30	26
Cartons	0	0	2	5	6	1	5	1
Total marché	27	39	39	36	24	28	35	27
TOTAL	1 156	1 169	1 166	1 001	868	732	849	818

La collecte des végétaux en porte à porte

La Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry a proposé la collecte des végétaux en porte à porte entre 2002 et 2015. Les usagers bénéficiaient de ce service de début avril à fin novembre, une fois par semaine puis tous les quinze jours à compter de 2015. Les tonnages collectés en porte à porte ont alors diminué. Une partie de ces tonnages ont été reportés sur la déchèterie.

Le service a été supprimé en 2016 pour les motifs suivants :

- Un service en contradiction avec la politique de prévention des déchets
- La perspective de fusion avec trois autres territoires n'offrant pas ce service
- La nécessité d'harmoniser les services dans un contexte de regroupement intercommunal
- Une évolution des contributions versées à Valor'Aisne pour le traitement des déchets végétaux répercutées aux seules collectivités proposant le service.

Tonnages	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Déchets verts PAP (kg/hab/an)	26,58	28,64	29,28	28,89	29,96	21,72

La collecte des encombrants en porte à porte

La commune de Mézy-Moulins, qui a rejoint la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry au 1^{er} janvier 2013, proposait à ses habitants une collecte des encombrants en porte à porte. Ce service a été supprimé en 2016, dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative.

La Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon proposait un service de collecte des encombrants à l'ensemble de ses usagers. Cette collecte a été supprimée en 2015. Pour une meilleure analyse des tonnages collectés, une estimation a été calculée au prorata de la population qui fait aujourd'hui partie de la Communauté d'Agglomération.

La Communauté de Communes du Canton de Condé-en-Brie a supprimé ce service en 2014.

Tonnages	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encombrants PAP Mézy-Moulins	0	6	0	6	4	4
Encombrants PAP ex CCOC	49	48	43	71	49	/
Encombrants PAP ex 4CB	42	33	58	34	/	/
TOTAL	91	81	101	77	53	4

La collecte des cartons des commerçants en porte à porte

Depuis 2002, les commerçants du centre-ville de Château-Thierry et des zones d'activités proches bénéficient d'une collecte des cartons de suremballage volumineux. Au fil des années, la collectivité s'est efforcée d'apporter ce service à de plus en plus de commerçants en étendant la zone de collecte aux zones d'activités proches.

Tonnages	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Cartons en PAP	118	127	100	87	79	97	143	150

On constate une hausse des tonnages sur ces trois dernières années. Cela s'explique par l'existence d'une offre privée aux conditions et tarifs attractifs entre 2012 et mi-2015.

Malgré la mise en place de la tarification incitative, la collectivité avait décidé de maintenir ce service, afin de soutenir le commerce local.

La collecte des végétaux en bennes temporaires

Depuis 2016, pour désengorger les déchèteries de Château-Thierry et Neuilly-Saint-Front (et suite à la suppression du service de collecte en porte à porte à la CCRCT), deux bennes réservées aux déchets verts ont été mises en place à Château-Thierry et à Gandelu, de façon temporaire et sur la période d'avril à octobre ou novembre.

Tonnages	2016	2017
Benne végétaux Château-Thierry	255	147
Benne végétaux Gandelu	31	39
TOTAL	286	186

4.6. Les déchets ménagers et assimilés (DMA)

En 2010, 33 470 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry.

CARCT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DMA (tonnes)	33 470	33 674	32 815	32 153	31 893	31 510	31 987	31 718
Pop municipale	52 380	52 856	53 242	53 273	53 278	53 229	53 255	53 720
DMA kg/hab/an	639	637	616	604	599	592	601	590

En 2013, la moyenne nationale de production de DMA s'élève à 573 kg/hab. Ce chiffre est en baisse de 3% par rapport à 2011.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, on constate aussi une diminution de la production de déchets : réduction de 7,5 % entre 2010 et 2017. Mais de nombreux efforts restent à faire pour s'approcher de la moyenne nationale et atteindre les objectifs.

5. Les actions de prévention déjà engagées sur le territoire de l'Agglomération

Les politiques de prévention des déchets de chacune des ex-collectivités différaient de la façon suivante :

CCRCT	Engagement dans un PLP dans le cadre du dispositif Ademe
CCOC	Engagement dans un PLP, mais programme non défini
4CB	Pas d'engagement dans un PLP
CCT	Engagement dans un PLP, hors dispositif Ademe

Malgré ces différentes situations, chaque territoire portait des actions relatives à la prévention des déchets, de façon plus ou moins importante.

5.1. Les actions de prévention portées par la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry

La CCRCT s'est engagée dès 2008 dans une politique de prévention des déchets en signant avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Territorial « prévention des déchets » puis un programme local de prévention.

En 2016, année du bilan, avec une production de 321 kg/hab/an d'OMA, l'objectif de réduction fixé à 7% en 5 ans a été atteint. Le programme de prévention s'articulait autour des actions suivantes :

1	Sensibiliser les foyers aux gestes de prévention	Parution de deux guides : « Déchets : mon guide pratique – Ma poubelle au régime, plus qu'un geste, un réflexe » et « Comment réduire mes déchets : mon guide pratique »
		Evolution du slogan du service en faveur de la prévention des déchets : « Trions d'accord, mais réduisons encore ! »
		Diffusion de nombreuses informations relatives à la prévention par le biais des documents explicatifs sur la tarification incitative
		Participation aux manifestations locales
2	Sensibiliser les jeunes à la prévention des déchets	Deux modules du programme d'éducation à l'environnement proposé portent sur la prévention des déchets : compostage et gaspillage alimentaire
		Participation aux manifestations locales
3	Sensibiliser les élus à la prévention des déchets	Dématérialisation des correspondances avec les élus
		Création d'un comité technique tarification incitative
		Les élus sont aussi sensibilisés à la prévention des déchets au travers des réunions de la commission environnement et du bureau communautaire
4	Réduction de la consommation de papiers de bureau	Bilan de l'activité de reprographie
		Fiches descriptives sur l'utilisation du matériel de reprographie
		La communication sur l'impact financier des impressions
		La suppression de l'impression des rapports de gestion des communications
		La dématérialisation de la communication externe
5	Compostage des déchets issus de la restauration des agents	Sont concernés : le bâtiment administratif et les deux structures d'accueil de la petite enfance
6	Organisation de manifestations éco-responsables	Plusieurs manifestations organisées
7	Promouvoir l'utilisation des couches lavables	Espace de sensibilisation à la foire expo 2016 de Château-Thierry
8	Accompagner les communes dans une démarche de prévention des déchets	Accompagnement dans la valorisation et la réduction des déchets de bureau : page du guide pratique
		Accompagnement dans la valorisation et la réduction des déchets de cimetière : 7 cimetières
		Accompagnement dans la valorisation et la réduction des déchets issus de l'entretien des espaces publics : soutien des méthodes alternatives -> Achat d'un broyeur pour l'association Arbres ; étude de mise en place de plateforme de compostage ,...
9	Réduire les imprimés publicitaires	Large diffusion du Stop Pub
10	Sensibiliser à la pratique du compostage	Aide à l'acquisition d'un composteur
		Ateliers d'éco jardinage
		Stand d'information et de démonstration lors de manifestations locales
		Supports et outils de communication multiples

		Création d'un espace pédagogique au centre pénitentiaire de Château-Thierry
		Suivi des foyers engagés dans une gestion domestique des végétaux
11	Proposer une solution de broyage aux habitants	Aide à l'acquisition de broyeur
12	Développer la pratique du compostage en pied d'immeuble	Identification des sites potentiels
		Le compostage collectif au jardin partagé des Comtesses au quartier des Vaucrises
		Le projet de compostage collectif à Brasles
13	Accompagner les restaurants scolaires dans une démarche de prévention	Compostage des déchets organiques : collège Jean-Racine
		Réduction du gaspillage alimentaire : travail avec les restaurants scolaires de Château-Thierry, collège Jean-Rostand, ...
14	Développer le réemploi	Partenariat avec la Ressourcerie Au Bas de l'Aisne
		Travail au développement d'une collecte des plastiques
15	Accompagner les commerçants dans une démarche de réduction de leurs déchets	Opération Gourmet Bag, portée par Vie&Paysage
16	Sensibiliser au tri et à la prévention des déchets dangereux	Informers les usagers au moyen du guide déchets
		Sensibiliser à l'utilisation de produits d'entretien alternatifs : ateliers, articles de presse, ...

5.2. Les actions de prévention portées par la Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon

La CCOC a mené les actions suivantes à destination des agents de la collectivité :

- Compostage des déchets issus des repas
- Jardin au naturel
- Sensibilisation à l'utilisation raisonnée des papiers (recto/verso, papier brouillon, noir et blanc, ...). Cette information a également été diffusée aux agents des communes.
- Utilisation de chiffons, vinaigre ménager et produits respectueux de l'environnement par le personnel chargé de l'entretien des locaux
- Utilisation de vaisselle lavable et torchons en cuisine
- Utilisation de piles rechargeables
- Consommation de l'eau du robinet

Les actions suivantes sont destinées aux usagers du service :

- Sensibilisation au compostage domestique : aide à l'acquisition de composteur et communication sur la démarche de compostage domestique.
- Sensibilisation au réemploi et à la réparation en milieu scolaire
- Sensibilisation au tri des textiles : customisation des bornes par les enfants
- Sensibilisation au travers de lettre d'infos : emballage cadeau avec papier journal, ...
- Diffusion du Stop Pub par le biais des mairies et de la déchèterie

5.3. Les actions de prévention portées par la Communauté de Communes du Canton de Condé en Brie

La 4CB est le seul ex-territoire sur lequel une tarification incitative est effective. Depuis 2016, les habitants sont soumis à une redevance dont le montant varie selon la taille du bac (liée à la taille du foyer) et le nombre de levées annuelles (forfait minimum de 24 levées par an).

De plus et, en dehors de l'animation d'un programme de prévention, la 4CB a mené une action soutenue de promotion du compostage domestique : aide à l'acquisition de composteur avec accompagnement renforcé (livraison du composteur, conseil pour le choix de l'emplacement, aide au montage et à l'installation).

Les déchets issus des repas des agents pris au bâtiment administratif sont compostés sur place.

Enfin, des actions de promotion du Stop Pub, de don des papiers de bureau à une association... ont été mises en place.

5.4. Les actions de prévention portées par la Communauté de Communes du Tardenois

Depuis 2013, la CCT a mené un programme de prévention s'articulant autour des actions suivantes :

1	Faire connaître la prévention des déchets	Animation d'ateliers lors de manifestations locales, distribution de compost issus du point de compostage collectif, épicerie 0 déchets, ...
2	Sensibilisation à la consommation d'eau du robinet	Animation de bar à eaux
3	Promotion des produits ménagers économiques et écologiques	Non réalisé
4	Diffusion du PLP adapté au public	Transmission aux communes pour consultation du public
5	Diffusion du guide de la réparation et du réemploi	Guides mis à disposition en déchèterie
6	Sensibilisation à la prévention en milieu scolaire	Animations scolaires
7	Opération caddies malins	Non réalisé
8	Diffusion du guide pratique des déchets dangereux	Non réalisé
9	Animation d'une manifestation en faveur de la prévention des déchets	Forum alimentation durable et santé : goûter 0 déchet, fabrication de jus de pomme, sensibilisation au compostage...
10	Développer des outils pour sensibiliser à la prévention des déchets	Partenariat avec l'association Défi Patrimoine pour la réalisation d'une mallette de jeux relatifs à la prévention des déchets
11	Organisation de manifestations relatives à la prévention à destination des scolaires	2 spectacles animés par Le Chapiteau Vert : Bienvenue dans ma poubelle et Stop Gaspi
12	Opération de compostage domestique	Aide à l'acquisition de composteur
13	Opération de mise à disposition de poules	Opération de distribution de poules aux foyers volontaires
14	Elargir le réseau des guides composteurs	Organisation d'une formation par le conseil départemental à Fère en Tardenois, afin d'inciter les acteurs du territoire à se former

15	Diffuser les coordonnées des guides composteurs du territoire	Mentionné dans une parution de l'Info Déchets
16	Mobilisation des guides composteurs	Les guides composteurs sont sollicités pour accompagner la collectivité lors de manifestations locales
17	Mise à disposition de composteurs dans les établissements scolaires	Equiper des établissements scolaires volontaires
18	Développer le compostage en pied d'immeuble	Deux points de compostage collectif installés à Fère en Tardenois
19	Développement des bornes à textiles	Sollicitation régulière des communes non équipée de bornes
20	Sensibiliser à la prévention des déchets sur le temps du goûter	Organisation de goûter zéro déchet
21	Encourager les associations sportives à la consommation de l'eau du robinet	Non réalisé
22	Réduction des imprimés publicitaires	Diffusion du Stop Pub, en boîtes aux lettres et en mairie
23	Réduction des papiers dans les administrations	Non réalisé

6. Identification des acteurs potentiels

La réussite d'un programme d'actions dépend de la mobilisation des acteurs qui peuvent être sollicités en tant que partenaires ou relais.

6.1. Les partenaires institutionnels

Les 87 communes du territoire sont des acteurs de la prévention. Les échanges entre l'Agglomération et les communes membres s'entendent en termes d'éco-exemplarité, mais aussi parce que la mairie est un maillon de proximité pour s'adresser aux particuliers.

Les conseils de quartier, les conseils d'écoles et les acteurs de toute autre réunion institutionnelle peuvent aussi être des partenaires clés.

Viennent ensuite les acteurs qui coordonnent les actions sur le territoire supra-communautaire ou sont des experts de la prévention des déchets, pouvant apporter connaissance, méthode et innovation :

- La **Région des Hauts de France** qui anime le plan régional de prévention et de gestion des déchets.
- Le **Conseil Départemental de l'Aisne**, qui a un retour d'expérience sur l'animation du plan départemental de prévention et de gestion des déchets et mène sa propre politique de prévention au sein de ses établissements
- L'**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)**, experte en matière de prévention des déchets, tant en termes d'outils opérationnels que de pédagogie
- Le syndicat de traitement des déchets de l'Aisne, **Valor'Aisne**, qui regroupe 18 communautés de communes, 2 communautés d'agglomération, 1 syndicat mixte et le conseil départemental de l'Aisne et est engagé dans la prévention des déchets.

- Le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural - Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne** (PETR-UCCSA) dont les interventions sont axées notamment sur l'environnement : espaces naturels, zéro phyto, ... et le **Conseil de développement** (CODEV) dont la mission est de fédérer les acteurs locaux en les associant autour de réflexions, qui portent notamment sur la réduction des déchets.
- Les **syndicats d'eaux et d'assainissement** peuvent également être des partenaires sur des actions de promotion de l'eau du robinet, de réduction de l'utilisation de produits dangereux ou de réduction de l'utilisation de lingettes jetables.

6.2. Les gros producteurs de biodéchets

Les gros producteurs de biodéchets (au moins 10 tonnes par an) sont appelés à séparer les biodéchets pour permettre leur valorisation et favoriser leur retour au sol.

Ils peuvent donc choisir de mettre en œuvre des actions de réduction de leurs déchets et biodéchets et solliciter un accompagnement de la collectivité. Ils peuvent aussi diffuser les bonnes pratiques auprès des publics qu'ils accueillent.

Les gros producteurs sont :

- Les hôtels, restaurants, bar
- Les établissements et cantines scolaires et les établissements extra-scolaires
- Les enseignes de supermarché
- Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- L'hôpital
- La prison

6.3. Les associations œuvrant pour la prévention et la réduction des déchets

Les associations œuvrant pour la réduction des déchets sont de véritables partenaires pour la collectivité. Ces acteurs mènent bien souvent des actions concrètes de réduction des déchets qui permettent à la collectivité d'atteindre son objectif.

La liste suivante énumère les associations qui sont à même de solliciter la collectivité dans le cadre de sa politique de prévention et inversement. Cette liste est non exhaustive et il est entendu que la collectivité travaillera en partenariat avec les associations du territoire selon les opportunités qui se présenteront.

- **Zero Waste France** (Paris), association de protection de l'environnement qui milite pour la réduction et une gestion plus durable des déchets : lanceurs d'alerte, acteurs auprès des décideurs français et européens et partenaires des collectivités, entreprises, associations et citoyens dans leurs projets zéro déchet, zéro gaspillage (formations, guides, ...)
- Le **Centre Permanent d'Initiatives pour l'environnement (CPIE)**, association environnementale dont les actions s'articulent autour de l'éducation à l'environnement et l'accompagnement des territoires (formations, études, conseils, ...). La collectivité a déjà fait appel au CPIE qui anime le réseau des guides composteurs, celui des jardiniers amateurs et qui proposent des ateliers dans le cadre du réseau des Jardins s'Emmêlent.
- **Vie et Paysage** (Château-Thierry), association citoyenne dont le champ d'activité va de la surveillance de l'environnement proche à l'information et à l'éducation sur les points de

débats actuels de la société au niveau environnemental. Cette association met déjà en place plusieurs actions en faveur de la prévention des déchets. Elle a été missionnée par la CCRCT sur plusieurs actions du programme de prévention.

- **Napeez** (Brasles), association créée pour la mise en place d'un service de location et d'entretien des couches lavables, non proposé aujourd'hui, qui est un acteur de la promotion des couches lavables en général.
- **La Ressourcerie Au Bas de l'Aisne** (Brasles), qui œuvre pour le réemploi des déchets réutilisable en organisant la collecte des déchets des particuliers (en boutique, en déchèterie ou à domicile) en les mettant en vente.
- Les **Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne** (AMAP) qui peuvent être partenaires d'actions sur le jardinage, le compostage, la cuisine de restes de repas, ...
- Le **Jardins partagé des Comtesses**, association qui est déjà chargée de deux points de compostage collectif à Château Thierry, qui met en place des jardins au naturel, ...
- **Défi Patrimoine** (Bruyère-sur-Fère) qui a créé une mallette pédagogique d'outils de sensibilisation à la prévention des déchets
- Le **Fab Lab** (Château-Thierry), association orientée vers la fabrication numérique, est un lieu d'échanges de savoir-faire où la fabrication par soi-même est encouragée.
- Le **Courtil des Simples** (Essômes-sur-Marne), association dirigée par une botaniste, qui propose notamment des ateliers de fabrication de cosmétiques au naturel et qui soutient les démarches de fauches tardives, ...
- **Patouille et Cabriole** (Trélou-sur-Marne), association de portage de bébé, qui propose la location de couches lavables.

6.4. Les acteurs de l'économie circulaire

Là encore, la liste ci-dessous n'est pas exhaustive et les partenariats engagés entre ce type d'acteurs et la collectivité seront établis au gré des opportunités.

- **Le Relais** (Ploisy), entreprise à but socio-économique, joue un rôle moteur dans le développement de la filière des textiles en collectant, triant et valorisant les textiles. Pour cette activité, Le Relais recrute prioritairement des personnes répondant aux critères de l'Insertion par l'Activité Economique, embauchées sous contrat d'insertion de 2 ans. Le centre de tri des textiles situé proche de Soissons, qui propose des visites, est un bon support de sensibilisation au tri des textiles, linges et chaussures.
- **Emmaüs** (Rozière-sur-Crise)
- **La Ressourcerie Au Bas de l'Aisne** (Brasles) qui développe son activité grâce à un chantier d'insertion de six personnes.
- **Les Restos du Cœur** (Château Thierry)

6.5. Les bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux identifiés sur le territoire sont les suivants :

- La Maison du Cil
- Logivam
(Aujourd'hui regroupées sous le nom de Clésence Action Logement)
- Les Offices Publics de l'Aisne et de Laon (OPAL)
- Les Foyers Rémois

- Plurial Novilla

Travailler en partenariat avec eux s'avère nécessaire dans le cadre de mise en place de points de compostage collectif notamment.

Partie 2 : Les objectifs de l'Agglomération

Le cadre normatif impose aujourd'hui aux collectivités compétentes un objectif précis de réduction des déchets. L'ambition est d'enclencher une réelle dynamique irréversible, pour pouvoir ensuite, aller encore plus loin.

1. La réduction des déchets : objectifs 2020 et 2023

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Loi TECV) fixe un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant de 10% en 2020 par rapport à 2010, soit :

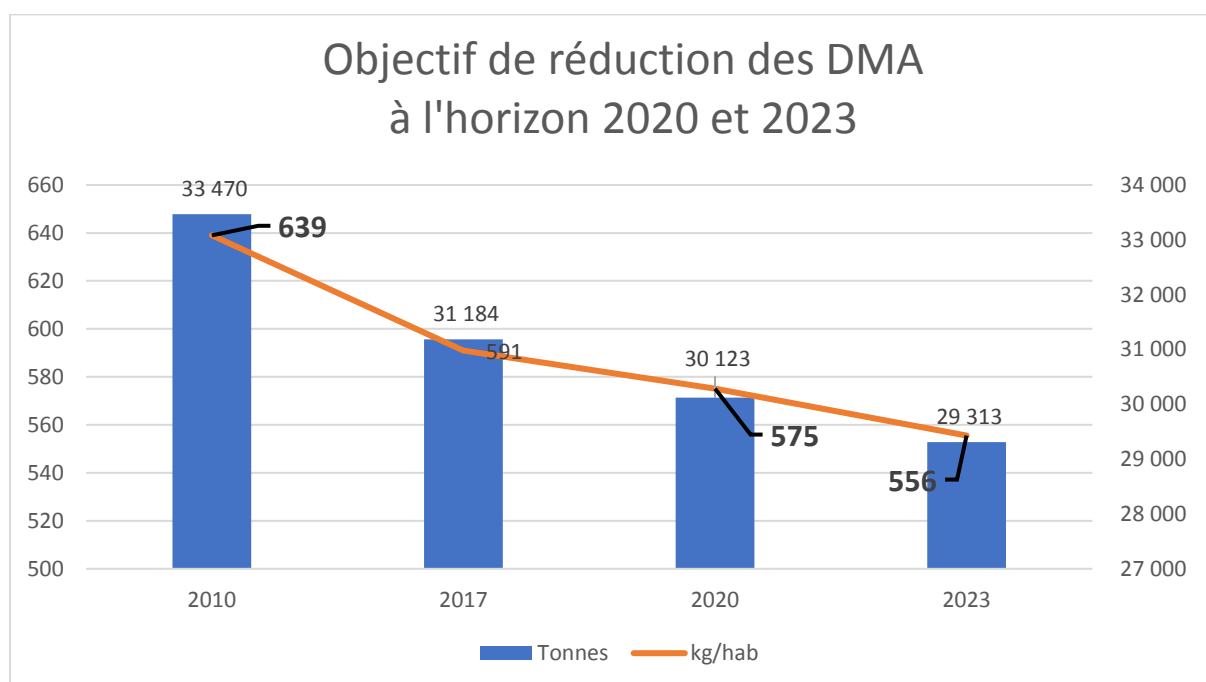
Année de référence 2010		Objectif de réduction	Année 2020
DMA	639 kg/hab	- 10%	575 kg/hab

Le Programme Local de la Prévention des Déchets de la CARCT est envisagé sur six ans, soit 2017-2023. Dans le respect de la réglementation, l'objectif de réduction des DMA par habitant est donc fixé à 6% entre 2017 et 2023. Au vu de l'évolution des tonnages, cet objectif permet de suivre la tendance imposée par la réglementation.

Année de référence 2017		Objectif de réduction	Année 2023
DMA	590 kg/hab	- 6%	554 kg/hab

L'atteinte de cet objectif implique une réduction moyenne des DMA de 6 kg/hab/an entre 2017 et 2023. Pour rappel, entre 2010 et 2017, les DMA ont diminué de 7.5 %, soit 7 kg/hab/ an en moyenne.

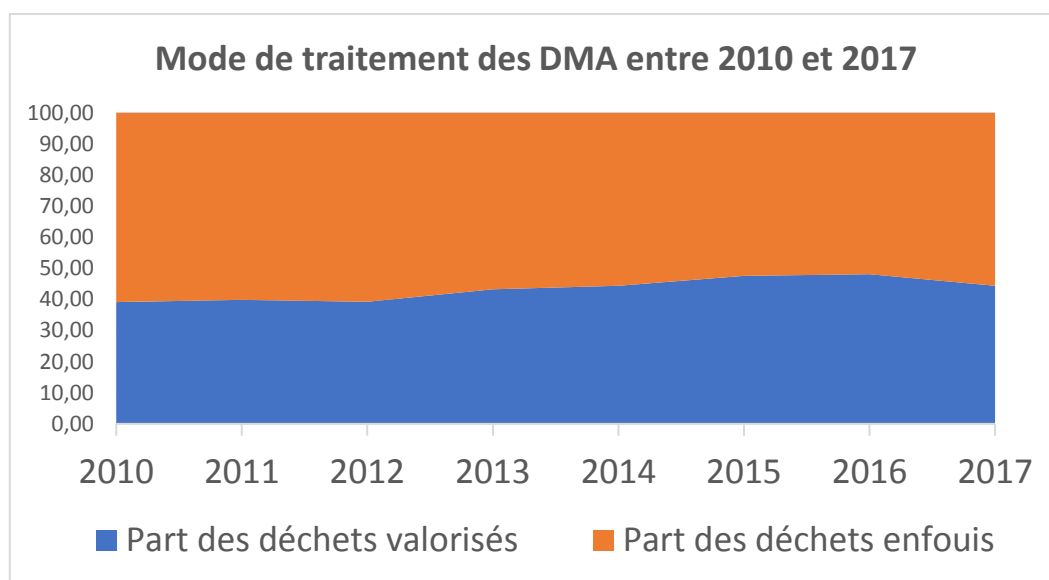
Illustration n° 19 : Objectifs 2020 et 2023 de réduction des DMA



Malgré l'effort des usagers pour réduire leurs déchets, un progrès important reste à faire pour atteindre les objectifs fixés.

Au-delà de la réduction des déchets, il semble intéressant de se pencher sur le taux de valorisation des déchets. On considère que tous les déchets qui évitent l'enfouissement sont valorisés, qu'il s'agisse donc d'une valorisation organique, matière ou énergétique.

Illustration n° 20 : Taux de valorisation des déchets



Au regard du graphique ci-dessus, on constate que le taux de valorisation des déchets oscille entre 40 % et 50 % et n'a cessé de s'améliorer depuis 2010 avec un taux de valorisation de 48,5 % en 2016. En 2017, on constate une perte de 4 points par rapport à l'année précédente.

L'amélioration de la valorisation des déchets doit aller de pair avec les objectifs de réduction fixés. Afin de mettre en œuvre un plan d'actions efficace, il est nécessaire d'identifier les gisements d'évitement prioritaires.

2. Tableau détaillé des potentiels d'évitement

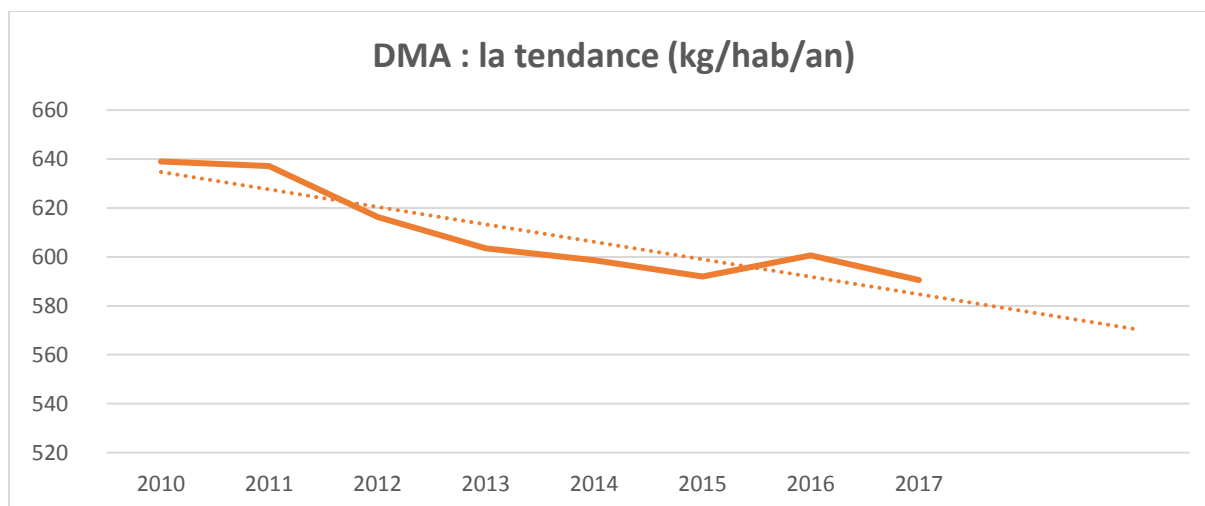
Les données ci-après présentent le potentiel d'évitement estimé pour les principales thématiques de la prévention. Faute de données, il ne couvre donc pas l'ensemble des actions que peut mener une collectivité dans le cadre de sa politique de réduction des déchets.

Thématique de prévention	Flux de collecte	Gisement impacté	Potentiel d'évitement		Source	Hypothèse de mise en œuvre		Objectif de mise en œuvre		Potentiel de réduction (tonnes/an)		Potentiel de réduction (kg/hab/an)	
						%	Cible	Scénario pessimiste (-)	Scénario optimiste (+)	Scénario pessimiste (-)	Scénario optimiste (+)	Scénario pessimiste (-)	Scénario optimiste (+)
Compostage domestique	Déchets de cuisine	OMR	47	kg/hab/an	Modecom	74%	Ménages	10%	25%	260	651	4,72	11,81
	Déchets de jardin	Déchets verts	37	kg/hab/an	Végétaux collectés en PAP en 2015 à la CARCT	74%	Ménages	6%	10%	123	205	2,23	3,72
Compostage collectif en pied d'immeuble	Déchets de cuisine	OMR	47	kg/hab/an	Modecom	26%	Ménages	4%	8%	104	208	1,89	3,78
Compostage des déchets de cimetières	Déchets végétaux de cimetière	Déchets verts	750	kg/cimetière/an	CC Baie de Somme Sud	72%	Cimetières	13%	23%	9	17	0,17	0,30
Lombricompostage - Foyers témoins	Déchets de cuisine	OMR	36	kg/hab/an	Ademe	26%	Ménages	5 foyers témoins	10 foyers témoins	0,18	0,36	NC	NC
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Produits non déballés	OMR	7	kg/hab/an	Modecom	56%	Ménages	10%	18%	39	70	0,70	1,27
	Restes de repas	OMR	13	kg/hab/an	Campagne nationale de réduction des déchets	33%	Ménages	6%	10%	43	72	0,78	1,31
Promotion du Stop Pub	Imprimés publicitaires	CS	15	kg/hab/an	Campagne nationale de réduction des déchets	86%	Ménages	16%	28%	133	233	2,41	4,22
Promotion de l'eau du robinet	Bouteilles d'eau	CS	4	kg/hab/an	PREMA Ile-de-France	62%	Ménages	12%	20%	27	44	0,48	0,80
Utilisation des couches lavables en structure d'accueil de la CARCT	Couches jetables	OMR	180	kg/enfant/an	Ademe	100%	Enfants AEJE	20%	50%	4	10	0,07	0,18
Utilisation des couches lavables chez les particuliers	Couches jetables	OMR	400	kg/enfant/an	Ademe	4%	Ménages	10 enfants	50 enfants	4	20	0,07	0,36
Promotion du réemploi	Textiles	OMR	4	kg/hab/an	ACR+	45%	Ménages	9%	15%	20	33	0,36	0,60
										767	1 563	14	28

3. L'identification des gisements d'évitement prioritaires

Une prospection à partir des tonnages collectés entre 2010 et 2017 montre une tendance à la baisse des DMA dans les années à venir.

Illustration n° 21 : L'évolution attendue des DMA



Il est vrai que les ordures ménagères assimilées ont diminués continuellement sur les dernières années et notamment suite à la mise en place de la tarification incitative.

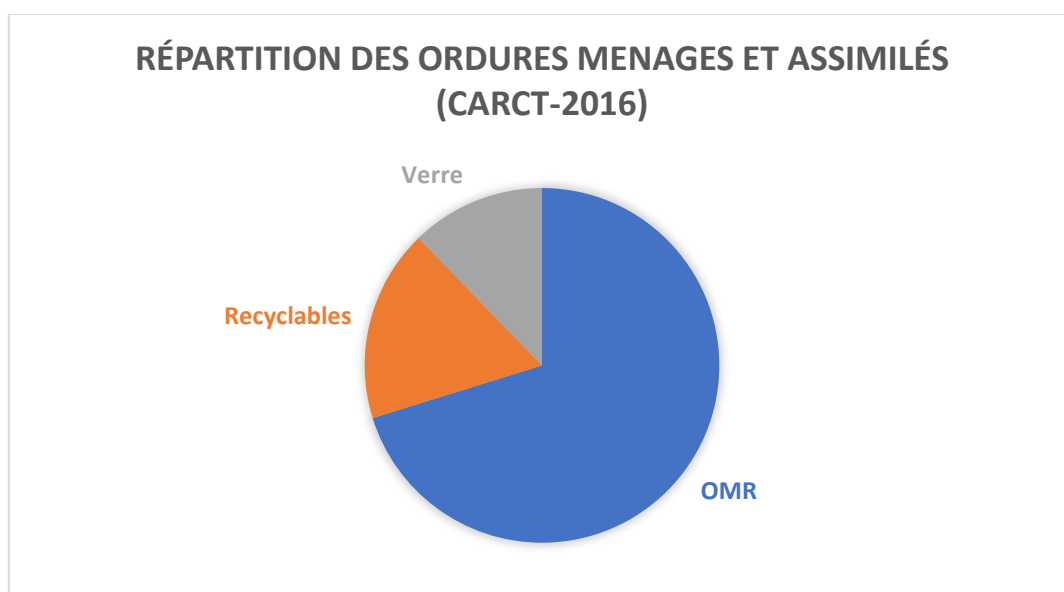
Cependant, en parallèle, les quantités de déchets collectés en déchèterie ont augmenté, plus singulièrement sur les quatre dernières années.

Ainsi, la justesse des perspectives est à relativiser, d'autant plus que la hausse de la consommation des ménages, constatée ces dernières années, n'est pas prise en compte ici.

1.1. Les ordures ménagères assimilées (OMA) : quels gisements d'évitement ?

En 2017, les ordures ménagères résiduelles représentent 70% des OMA. Il est donc important d'en savoir plus sur leur composition.

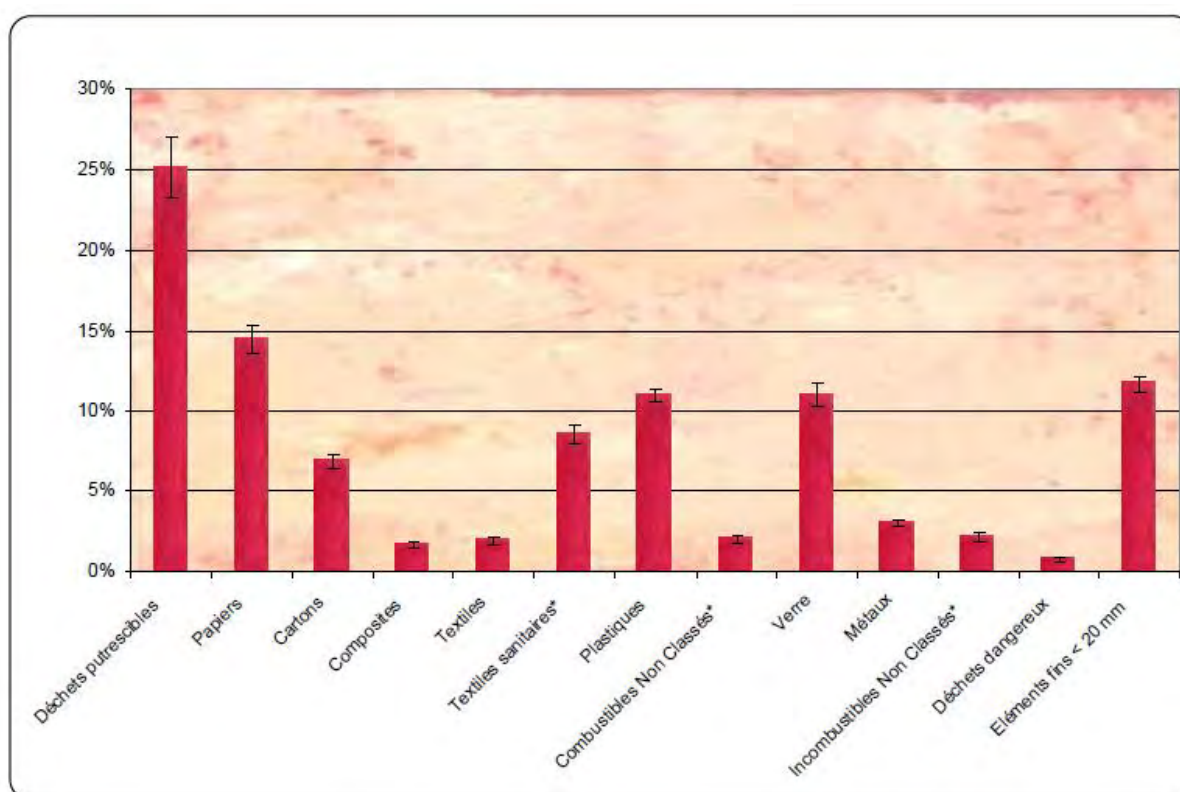
Illustration n° 22 : La composition des OMA



Dans le cadre du Plan national de prévention de la production de déchets, l'Ademe a réalisé une campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés en 2007.

L'histogramme ci-dessous présente la composition moyenne nationale des ordures ménagères.

Illustration n° 23 : Composition moyenne nationale des ordures ménagères (Source : Ademe, MODECOM 2007)



Les catégories de déchets suivantes sont la cible d'opérations de prévention élémentaires :

- Les déchets putrescibles (25%) qui sont concernés par les opérations de compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire – à noter que les produits alimentaires non consommés sous emballage représentent 7 kg/habitant/an.
- Les papiers (14%) qui sont concernés par les opérations « stop pub » et la limitation des impressions bureautiques.
- Les cartons (7%) qui sont concernés en partie par les opérations d'achats malins ou encore de compostage domestique.

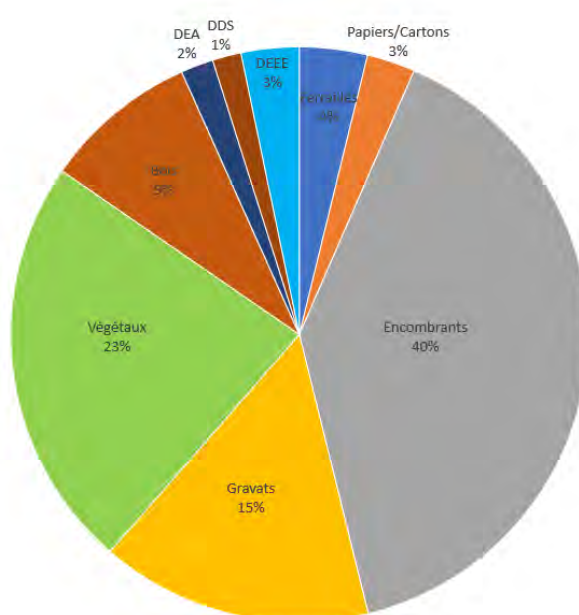
Au vu de l'importance du potentiel d'évitement de ces actions de prévention, il semble nécessaire de les poursuivre et/ou de les développer.

1.2. Les déchèteries : quels gisements d'évitement ?

Sur l'ensemble des déchèteries de la CARCT, les principaux flux sont répartis de la façon suivante en 2017.

Illustration n° 24 : La composition des déchets collectés en déchèteries

Répartition en tonnes des principaux flux collectés en déchèterie
(CARCT-2017)



Sans surprise, en 2017, les encombrants représentent la majorité des déchets collectés en déchèterie. Il reste à savoir de quoi les encombrants sont composés.

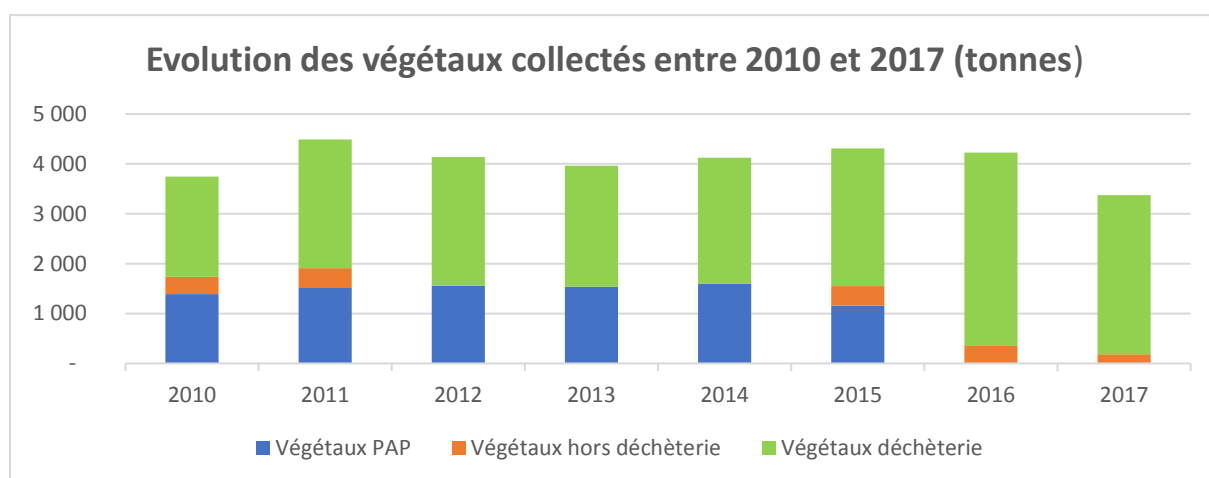
En 2013, dans le cadre d'une réflexion de mise en place de bennes destinées aux déchets d'ameublement, Valor'Aisne a caractérisé 31 bennes encombrants issues de déchèteries du département. 99.22 tonnes ont été finement triées.

Pendant cette campagne, les objets réutilisables sans réparation majeure : meubles, papiers (livres, ramettes neuves, ...), métaux et plastiques durs ou autres (jouets, récipients, bibelots, ...) ont été comptabilisés. Ils représentent en moyenne 0.39% des encombrants.

En 2017, sur le territoire de l'Agglomération, cela représente 21 tonnes de déchets réemployables directement.

Concernant les végétaux, qui représentent eux aussi une partie importante des déchets collectés en déchèterie, il est difficile de quantifier un potentiel d'évitement. En revanche, le graphique ci-dessous nous permet de constater que les tonnages collectés sont de plus en plus importants.

Illustration n° 25 : Evolution des végétaux



On constate une diminution des quantités de végétaux pris en charge par la collectivité en 2017. La météo ayant une forte incidence sur l'évolution de ce flux, il est difficile de savoir si les mesures de la collectivité ont contribué à cette baisse. Quoi qu'il en soit, les tonnages restent importants, l'Agglomération doit poursuivre les actions de gestion alternative des déchets verts : mulching, broyage/paillage, compostage, fauche tardive, ... et soutenir des projets favorisant cette pratique : plateforme de compostage communale, point de compostage collectif, ...